

Les dernières nouvelles de notre action

Pour ce qui concerne le dossier de demande de cautionnement, en application de l'article L155-1 du code minier, nous vous informons que notre avocat a déposé une assignation auprès du tribunal de Grande Instance le 23 mai 2013. Je vous rappelle que ce dossier concerne directement plus de 70 propriétaires de maisons sur les territoires de Varangéville et Saint-Nicolas de Port. Je vous précise également que notre dossier devrait être analysé par le Tribunal le 02 septembre 2013.

Les avocats de la Compagnie des Salins du Midi ont déjà rédigé et transmis leur mémoire en défense. Nous devons prochainement rencontrer notre avocat pour adopter une stratégie face aux arguments avancés par les avocats de la partie adverse. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des suites données à notre dossier.

En ce qui concerne le rendu des études en cours sur le comportement de la mine en cas d'arrivées d'eau douce ou de saumure dans la mine, à ce jour toujours pas de date de fixée pour l'organisation d'une réunion d'information de la part de la préfecture.

Je vous rappelle que notre association continue à travailler non seulement sur le dossier de cautionnement mais participe aussi activement au projet de réforme du code minier.

Le 08 juin 2013, nous avons participé à l'assemblée générale du collectif des communes minières du bassin Lorrain. Cette assemblée nous a permis de faire part aux membres du collectif et en particulier aux Parlementaires présents des difficultés juridiques que nous rencontrons et qui pourraient être corrigées dans le cadre du projet de réforme.

Nous avons fait part de nos difficultés et de nos propositions à :

- Madame la Ministre de l'écologie du développement durable et de l'énergie,
- Au Président de l'association des communes minières de France ACOM,
- Au Président du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies,
- Au Conseiller d'Etat Monsieur Tuot en charge de la réforme du code minier,
- Au Président du collectif de défense des bassins miniers Lorrains,
- Au Député de Lunéville monsieur Jacques Lamblin.